

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle polyvalente de Venesmes, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M.BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BARBIER, BAEZA-GLOMON, CAGLIONI, DUBAUD, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, PIERRE, RADUGET, SENDEL, SOUPIZET, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BURLAUD, DE PAULE, FAUCHER, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, MOREAU, PELLETIER, TALLAN, TALLON.

Suppléant présent : Néant.

Absents excusés : MMES RICHARD, PINCZON du SEL, MM. DESBOIS, GAMBADE, PERCHET.

Pouvoirs : M. DAUBORD à M. TALLON.

M. BEDOILLAT est désigné secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des points de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si des membres du conseil communautaire veulent émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017.

Aucune prise de parole n'étant demandée et aucune observation émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

À la majorité absolue:

- **DÉSIGNE** trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et de leurs affluents (SIAB3A), l'extension des compétences de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher à la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, emportant, à cette même date, la mise en œuvre concomitante du mécanisme de représentation-substitution des communes.

Titulaires (3délégués)

Guy MOREAU
Bruno MARECHAL
Jean-Roger MATHÉ

Suppléants (3 délégués)

Gilles LETELU
Xavier MORAND
Cécile REGRAIN

- **DÉSIGNE** sept délégués titulaires et sept délégués suppléants au sein du Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'aménagements hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, l'extension des compétences de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher à la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, emportant, à cette même date, la mise en œuvre concomitante du mécanisme de représentation-substitution des communes.

Titulaires (7 délégués)

Maryse JACQUIN-SALOMON
Alain MANSSENS
Monique DUPRIX
Isabelle HUE
Fabienne PINCZON du SEL
Gérard BEDOILLAT
Sylviane CAGLIONI

Suppléants (7 délégués)

Yvon CONTENT
André NABOUDET
Daniel DAUBORD
Philip RICHARDSON
Michel BONNET
Claude SANGLIER
Angélique WOZNIAK

À l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure adaptée pour le marché des contrats d'assurances généraux et **AUTORISE** le Président et le cas échéant, le Vice-Président, à lancer et conduire la consultation,
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Cher (SDAASP),
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « La 4L Berrichonne » dans le cadre de la participation à la 21^{ème} édition du 4L TROPHY 2018,
- **PROCEDE** à des ouvertures de crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, au budget général et au budget annexe de l'assainissement collectif en régie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

